

Séance du Conseil Municipal du 15 avril 2021
Note de synthèse

Objet : Compte Administratif 2020

I - Bilan du compte administratif 2020

Le Compte Administratif 2020 de la Ville retrace l'ensemble des opérations comptables sur l'année échue. Il s'agit en soit d'un document se concentrant sur les aspects purement financiers.

Il est conforme au compte de gestion dressé par le comptable public.

Le tableau ci-dessous récapitule les grands ensembles financiers constatés dans ce compte administratif :

| | | DEPENSES | | RECETTES | |
|--|--|----------------------|----------------------|----------------------|-------------------------------|
| REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres) | Section de fonctionnement | A | 26 540 094,97 | G | 28 618 819,08 |
| | Section d'investissement | B | 4 386 704,80 | H | 5 498 807,39 |
| | | + | | + | |
| REPORTS DE L'EXERCICE N-1 | Report en section de fonctionnement (002) | C | 0,00 (si déficit) | I | 5 765 863,14 (si excédent) |
| | Report en section d'investissement (001) | D | 0,00 (si déficit) | J | 853 591,72 (si excédent) |
| | | = | | = | |
| TOTAL (réalisations + reports) | | = A+B+C+D | 30 926 799,77 | = G+H+I+J | 40 737 081,33 |
| RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1) | Section de fonctionnement | E | 0,00 | K | 0,00 |
| | Section d'investissement | F | 2 004 004,99 | L | 984 263,81 |
| | TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1 | = E+F | 2 004 004,99 | = K+L | 984 263,81 |
| RESULTAT CUMULE | Section de fonctionnement | = A+C+E | 26 540 094,97 | = G+I+K | 34 384 682,22 |
| | Section d'investissement | = B+D+F | 6 390 709,79 | = H+J+L | 7 336 662,92 |
| | TOTAL CUMULE | = A+B+C+D+E+F | 32 930 804,76 | = G+H+I+J+K+L | 41 721 345,14 |

L'exercice dégage une épargne brute de 2,9 millions d'euros, soit une épargne nette (après remboursement du capital de la dette) de 1,5 million d'euros.

II - Section de Fonctionnement

a) Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement constatées au Compte Administratif 2020 sont récapitulées dans le tableau suivant :

| Chapitres | | CA 2020 |
|--------------------------------------|---|------------------------|
| 013 | Atténuations de charges | 102 452,74 € |
| 70 | Produit des services, du domaine et ventes diverses | 1 455 111,31 € |
| 73 | Impôts et taxes | 19 217 308,89 € |
| 74 | Dotations et participations | 5 620 815,91 € |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 393 151,26 € |
| 77 | Produits exceptionnels | 1 824 807,50 € |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 5 171,47 € |
| TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT | | 28 618 819,08 € |

En 2020, les impôts et taxes (chapitre 73) ont atteint un niveau équivalent à l'année 2019. La baisse des recettes des droits de place et des droits de mutation est amortie par le dynamisme des bases (revalorisation et créations) fiscales. Les redevances d'occupation du domaine public (nature 7338) n'ont finalement pas été impacté par la crise en raison du décalage de période : les recettes 2021 pourront éventuellement connaître une baisse en lien avec le ralentissement de l'activité en 2020.

Le chapitre 74 des dotations progresse de quasiment 5% entre 2019 et 2020 sous l'impulsion de trois facteurs :

- les recettes de CAF (nature 7478), non-impactées par la crise sanitaire compte tenu du décalage d'exercice.
- des recettes de l'Etat (nature 74718) pour diverses compensations, dont celles liées à l'organisation des élections municipales.
- la subvention exceptionnelle de la Métropole du Grand Paris (nature 74751) pour lutter contre la crise COVID.

Le produit des services à la population (chapitre 70) a fortement été impacté par la fermeture des écoles et le net ralentissement des activités en 2020. Les recettes des cantines (nature 7067) et des structures petite enfance (nature 7066) sont les plus durement affectées. La gratuité du stationnement pendant la période de confinement induit une baisse des recettes sur les natures 70383 et 70384.

Si le chapitre 70 termine proche du budget anticipé, il n'en affiche pas moins un recul de 25% entre 2019 et 2020, soit un trimestre d'activité amputé.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) connaissent une légère baisse en montant par rapport à 2019 compte-tenu des exonérations de loyers accordées dans le cadre de la crise actuelle.

Enfin, la vente d'actions de la SEMARDEL pour près de 1,58 million d'euros implique trois écritures comptables qui forment, au final, une recette en section d'investissement. En effet, bien qu'une recette en produits exceptionnels (chapitre 77) soit constatée suite à cette cession, une dépense d'ordre (voir chapitre 042) vient assurer la neutralité sur la section de fonctionnement et produire une recette nette constatée en investissement.

b) Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement constatées au Compte Administratif 2020 sont récapitulées dans le tableau suivant :

| Chapitres | | CA 2020 |
|--------------------------------------|--|------------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 6 852 288,40 € |
| 012 | Charges de personnel, frais assimilés | 11 751 384,52 € |
| 014 | Atténuation de produits | 138 627,00 € |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 4 994 899,95 € |
| 66 | Charges financières | 372 573,17 € |
| 67 | Charges exceptionnelles | 20 116,46 € |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 2 410 205,47 € |
| TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT | | 26 540 094,97 € |

Les dépenses de personnel (chapitre 012) sur l'année 2020 sont d'un montant comparable à l'année 2019. Une grande partie de l'effet report (différence d'effectif d'un exercice à l'autre) qui implique normalement une progression de ce chapitre n'a pas eu lieu compte-tenu des décalages des recrutements lors de la période de confinement. De plus, de nombreuses activités accessoires payées aux enseignants n'ont pas eu lieu lors de la fermeture des écoles pendant le confinement. Enfin la Ville a procédé à un recours moindre au GUSO compte-tenu de la baisse des activités culturelles.

De même les charges à caractère générale (chapitre 011) ont connu en 2020 un net ralentissement. A titre d'exemple, les dépenses de fluides et d'énergie (natures 60611 à 60622) sont passées de 760.000€ en 2019 à 660.000€ en 2020, traduction d'une activité très réduite pendant le confinement du printemps 2020. Les principaux secteurs impactés pour la Ville ont été le scolaire/périscolaire, la petite enfance, l'espace public et l'événementiel. Parmi les autres natures et typologie de dépenses directement impactées :

- achat de prestations de services (nature 6042)
- alimentation (nature 60623)
- entretien des terrains (nature 61521)
- fêtes et cérémonies (nature 6232)
- transports collectifs (nature 6247)

Ces natures budgétaires représentent pratiquement à elles seules l'écart de réalisation entre 2019 et 2020.

Le chapitre 65 des autres charges de gestion courante est consommé à 97%. Le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT, nature 65541) versé à l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre représente trois quarts de ce chapitre.

En 2020, le tissu associatif a bénéficié d'un demi-million d'euros de subventions versées par la Ville. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à quant à lui reçu 250.000€, soit une augmentation de 40% par rapport à 2019. Cette dernière s'explique par deux éléments : un accroissement pour répondre à des besoins spécifiques liés à la crise et le transfert d'un travailleur social sur le budget du CCAS.

Les dépenses de fonctionnement sont complétées par les intérêts de la dette (chapitre 66) en baisse.

A noter, qu'en parallèle, l'annexe facultative « Dépenses liées à la crise sanitaire » (page 116 de la maquette du Compte Administratif 2020) retrace les compléments de dépenses et les dépenses nouvelles liées à la crise COVID. Plus de 370.000€ ont ainsi été directement répertoriés, dont 80.000 € pour les seuls masques destinés à la population et aux agents de la Ville. Concernant les dépenses RH, les principales raisons de dépenses supplémentaires sont la prime COVID aux agents en première ligne (67.000€) et le recrutement d'agents supplémentaires pour l'entretien et la restauration dans les écoles (76.000€).

III - Section d'investissement

a) Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement constatées au Compte Administratif 2020, hors restes à réaliser à reporter sur 2021, sont récapitulées dans le tableau suivant :

| Chapitres | | CA 2020 |
|--------------------------------------|--|-----------------------|
| 13 | Subventions d'investissement | 1 665 312,09 € |
| 204 | Subventions d'équipement versées | 8 982,76 € |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 1 234 237,57 € |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 2 410 205,47 € |
| 041 | Opérations patrimoniales | 180 069,50 € |
| TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT | | 5 498 807,39 € |

Les subventions d'investissement (chapitre 13) forment une recette de 1,66 million d'euros et proviennent de deux vecteurs :

- Le département de l'Essonne, dans le cadre du contrat de territoire, pour 910.000€
- Le reversement d'une fraction des amendes de police pour 750.000€

A noter que ce second vecteur représente une recette exceptionnellement haute par rapport aux années précédentes. En effet, le reversement des amendes de police est habituellement plus de dix fois moins élevé. Ce surplus de recette est un effet de bord d'une réforme nationale qui devrait être corrigé à partir de 2021.

Concernant le chapitre 10 des dotations, il est à noter qu'exceptionnellement la préfecture de l'Essonne n'a pas été en mesure de verser à la Ville avant le 31 décembre 2020 le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA, nature 10222) : en conséquence cette recette est inscrite en reste à réaliser reporté sur le budget 2021.

Ainsi sur l'exercice 2020, le chapitre est uniquement abondé du produit de la taxe d'aménagement, soit près de 1,23 million d'euros.

A noter que les opérations patrimoniales sont neutres budgétairement puisqu'inscrites en dépenses et recettes dans la section d'investissement. Les opérations d'ordre entre sections tiennent quant à elles compte de la cession d'actif pour produire une recette ponctuelle de 1,58 million d'euros en investissement en plus des amortissements constatés chaque année.

b) Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement constatées au Compte Administratif 2020, hors restes à réaliser à reporter sur 2021, sont récapitulées dans le tableau suivant :

| Chapitres | | CA 2020 |
|--------------------------------------|--|-----------------------|
| 20 | Immobilisations incorporelles | 280 421,73 € |
| 21 | Immobilisations corporelles | 2 327 651,23 € |
| 23 | Immobilisations en cours | 18 433,01 € |
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 200 000,00 € |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 1 372 253,20 € |
| 27 | Autres immobilisations financières | 2 704,66 € |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 5 171,47 € |
| 041 | Opérations patrimoniales | 180 069,50 € |
| TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT | | 4 386 704,80 € |

Le remboursement du capital de la dette (chapitre 16) a représenté 1,37 million d'euros sur 2020. En absence d'emprunt nouveau cela constitue un désendettement à due concurrence pour la collectivité. Juvisy-sur-Orge possède une dette d'un peu moins de 7,4 millions d'euros (31 décembre 2020), soit un désendettement global sur le mandat 2014-2020 de plus de 50%.

Malgré une année peu favorable à l'aboutissement des investissements, la Ville a réalisé un haut niveau de réalisations d'équipement : plus de 2,6 millions d'euros (hors restes à réaliser reportés sur 2021), légèrement au-dessus de la moyenne des 5 exercices précédents.

Le tableau ci-dessous présente une liste non exhaustive des principales réalisations 2020, hors restes à réaliser :

| | |
|---|-----------|
| Construction du nouveau Groupe Scolaire rue Vercingétorix | 630 000 € |
| Acquisition du local pour la maison de santé Seine | 330 000 € |
| Ecole Saint-Exupéry - Réfection des menuiseries extérieures | 120 000 € |
| Marché - Rideaux métalliques | 110 000 € |
| Aménagement Maison de Santé Seine | 110 000 € |
| Réfection de la cour du centre technique | 90 000 € |
| Ecole La Fontaine - Réfection des menuiseries extérieures | 90 000 € |
| Mise en SAAS de logiciels | 60 000 € |
| Aménagements Quai Gambetta (main courante, etc.) | 60 000 € |
| Remplacement de menuiserie Hôtel de Ville | 50 000 € |
| Mini-bus hybride 9 places | 40 000 € |
| Mobilier scolaire | 35 000 € |
| Matériel informatique | 30 000 € |
| Plantation d'arbres | 20 000 € |

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver le compte administratif de l'année 2020**
- **dire que Madame le Maire et Madame le Receveur sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.**

Rapporteur : Sébastien Bénéteau

Annexe : maquette budgétaire M14 du Compte Administratif 2020, budget principal Ville